



Vente voiture à un particulier, vice caché

Par **aglorieux**, le **24/06/2019** à **18:19**

Bonjour,

J'ai vendu ma voiture hier à un particulier. Le contrôle technique est ok.

Cependant, aujourd'hui l'acheteur m'annonce qu'il y a un problème au niveau de la climatisation.

Cependant, elle fonctionnait très bien lors de mon utilisation.

Est-ce un vice caché ? Comment prouver ?

Merci.

Par **Visiteur**, le **24/06/2019** à **18:48**

Bonjour

Autant que possible, vérifiez vous même et fournissez les preuves d'entretien.

Cherchez le bon arrangement, qui vaut toujours mieux qu'un mauvais procès.

Par **janus2fr**, le **25/06/2019** à **07:33**

Bonjour,

Une climatisation, cela s'essaie au même titre que le reste des équipements du véhicule. Donc soit elle fonctionnait lors de l'essai, soit elle ne fonctionnait pas, dans les 2 cas, on ne peut alors pas parler de vice caché...